

DELIBERATION
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
de l'Université de Bourgogne

Séance du 13 septembre 2021

Délibération n° 2021 - 13/09/2021 - 1

Approbation du procès-verbal
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 22 juin 2021

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne,

Effectif statutaire : 41 Membres en exercice : 39 Quorum : 20 Membres présents : 18 Membres représentés : 10 Total : 28	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 28 Pour : 28 Contre : 0
--	---

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Bourgogne, après en avoir délibéré, **approuve le procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 22 juin 2021.**

Dijon, le 14 septembre 2021
Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

PJ : procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 22 juin 2021

Délibération transmise au Recteur de la région académique de Bourgogne
Franche-Comté, Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement